



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 28 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA Stéphane, Mme RUGGERI Nathalie, M. VANNUCCI Stéphane, Mme GUERRINI Simone, Mme OTTAVY-SARROLA Rose-Marie, M. VOGLIMACCI Charles, Mme OTTAVY Nicole, M. BALZANO Christian, Mme COSTA Annie, M. ARESU Jean-Pierre, M. CANEGGIANI Joseph, Mme CORTICCHIATO Caroline, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT Danielle, M. PAOLINI Antoine, Mme PIETRI Aghitella, Mme JEANNE Isabelle, Mme BERNARD Camille, M. CASTELLANA Guy, Mme SICHI Annie, M. LUCCIONI Jean-François, M. KERVELLA Philippe, M. FERRARA Jean-Jacques, Mme FALCHI Isabelle, Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, M. BACCI Christian, Mme FELICIAGGI Isabelle, M. HABANI Yoann, M. MONDOLONI Christophe, Mme ZUCCARELLI Marie, Mme VILLANOVA Emmanuelle, Mme MASSEI-MANCINI Aurélie, M. CHAREYRE Antony, M. CERVETTI Charles, M. LUCIANI Paul-Antoine, Mme LANTIERI Céline, M. DIGIACOMI Paul, Mme FERRI-PISANI Rose-Marie, Mme SANGUINETTI Julia, M. CASASOPRANA François, Mme FATTACCIO François, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. PUGLIESI Pierre	à	M. PAOLINI Antoine
M. CAU Pierre	à	M. VANNUCCI Stéphane
M. PIERI François	à	M. CERVETTI Charles
Mme GUIDICELLI Maria	à	M. LUCIANI Paul-Antoine

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA Marie-Ange, Adjointe au Maire ; M. GOMILA Jean-Michel, Mme RIERA Catherine, M. FILIPPI Joseph, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	41
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 28 Juillet 2014

Délibération N°2014 /205

Avenants n°1 aux marchés n°2011/81, 2011/82, 2011/83, 2011/84, 2011/85, 2011/86, 2011/87, 2011/88, 2011/89, 2011/90, 2011/91, 2011/92 relatifs aux prestations de nettoyage à destination des bâtiments communaux de la Ville d'AJaccio. Lots 1 à 12. Autorisation de signer et exécuter les avenants.

Monsieur le Député-Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération municipale n°2011/197 en date du 28 juillet 2011, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer et exécuter les marchés relatifs aux prestations de nettoyage à destination des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio (lots 1 à 12) avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Ecoles maternelle et élémentaire Jardins de l'Empereur

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 32 708.00 euros

Lot 2 : Ecoles maternelle St Jean et élémentaire St Jean 1 et St Jean Castel vecchio

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 73 015.00 euros

Lot 3 : Ecoles maternelle et élémentaire Résidence des Iles

NETTOYAGE INSULAIRE pour un montant HT de 3 320.00 euros mensuels

Lot 4 : Ecoles maternelle et élémentaire de Pietralba

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 40 565.25 euros

Lot 5 : Ecoles maternelle et élémentaire des Cannes

NETTOYAGE INSULAIRE pour un montant HT de 5 943.00 euros mensuels

Lot 6 : Ecoles maternelle et élémentaire de Salines 6

NETTOYAGE INSULAIRE pour un montant HT de 3 172.00 euros mensuels

Lot 7 : Ecoles maternelle et élémentaire de Sampiero

ATOUT SERVICES pour un montant HT de 36 448.00 euros

Lot 8 : Ecoles maternelle et élémentaire de Loretto

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 43 764.60 euros

Lot 9 : Ecoles maternelle et élémentaire de Mezzavia

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 40 730.25 euros

Lot 10 : Ecoles maternelles Parc Berthault et de Jean Moulin

EURONETTOYAGE pour un montant HT de 38 598.45 euros

Lot 11 : Ecoles maternelle de Soeur Alphonse et élémentaire de Forcioli Conti

NETTOYAGE INSULAIRE pour un montant HT de 3 010.00 euros mensuels

Lot 12 : Groupe scolaire de Candia

SUD NETTOYAGE pour un montant HT de 36 733.54 euros

Les 12 marchés d'une durée initiale d'un an, ont été reconduits 2 fois, jusqu'au 18 août 2014.

Le Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit le passage de la semaine scolaire à 9 demi-journées au lieu de la semaine de 8 demi-journées (4 jours) instituée en 2008.

Cette réorganisation se traduit par un raccourcissement du temps d'enseignement par jour. Dans l'esprit des promoteurs de la réforme, il s'agit de réduire le temps de classe journalier et de mieux l'étaler sur la semaine dans l'intérêt des enfants.

Cette réforme entraîne une restructuration complète des activités périscolaires puisque le temps libéré ne se traduit pas par une obligation de libération plus précoce des enfants pour les parents ou les personnes qui les gardent à leur demande.

On parle de TAP (temps d'activité péri éducatives). La Ville d'Ajaccio mettra en place un périscolaire de qualité à partir de la fin du temps scolaire (15h45). Des activités seront proposées aux enfants par les agents municipaux (éducation, jeunesse, sports, centres sociaux).

Deux paragraphes clés du guide pratique publié par le ministère de l'Education nationale :

➤ La réforme des rythmes scolaires poursuit donc, avant tout, un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Les nouveaux rythmes scolaires conduiront ainsi à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la

journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

➤ Ils permettent également une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire : les élèves peuvent accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives et demeurent pris en charge sur les temps périscolaires si leurs parents le souhaitent. Ces activités périscolaires, organisées par les collectivités territoriales, sont pensées en articulation avec le projet d'école et contribuent à l'épanouissement et au développement des enfants.

Un 2^{ème} décret vient compléter le 1^{er} : décret n°2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires. Ce décret précise que les TAP peuvent être regroupés sur une demi-journée, tout en insistant sur le fait que les 5 matinées scolaires restent obligatoires.

Les horaires scolaires à la Ville d'Ajaccio sont désormais les suivants :

- 8h30-11h30 et 13h30-15h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- 9h00-12h00 les mercredis

Dans ces conditions :

➤ Passage de 8 à 9 demi-journées de classe

➤ Un périscolaire de qualité sera mis en place dès la rentrée 2014 après le temps scolaire, à 15h45.

➤ Les 36 semaines scolaires et les 24h hebdomadaires restent inchangées.

➤ L'ajout des mercredis matin implique chaque semaine, une journée supplémentaire de nettoyage des établissements scolaires.

Au regard des éléments énoncés ci-dessus, les présents avenants ont pour objet la prolongation des marchés 2011/81, 2011/82, 2011/83, 2011/84, 2011/85, 2011/86, 2011/87, 2011/88, 2011/89, 2011/90, 2011/91, 2011/92 du 19/08/2014 au 31/10/2014 et la prise en considération de prestations supplémentaires correspondant pour chaque lot :

- à la remise en état des bâtiments pour la rentrée scolaire (période s'écoulant du 19/08/2014 au 31/08/2014)

- au nettoyage des bâtiments un jour supplémentaire dans la semaine (le mercredi) pour la période allant du 01/09/2014 au 31/10/2014

Le montant total des prestations supplémentaires s'élève, pour chaque lot, à :

Lot 1 : Ecoles maternelle et élémentaire Jardins de l'Empereur

ATOUT SERVICES Montant HT de l'avenant : 8 387.00 € soit une augmentation de 25.64 %

Lot 2 : Ecoles maternelle St Jean et élémentaire St Jean 1 et St Jean Castelvechio

ATOUT SERVICES Montant HT de l'avenant : 18 722.00 € soit une augmentation de 25.64 %

Lot 3 : Ecoles maternelle et élémentaire Résidence des Iles

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 10 002.00 € soit une augmentation de 30.12 %

Lot 4 : Ecoles maternelle et élémentaire de Pietralba

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 17 112.00 € soit une augmentation de 42.18 %

Lot 5 : Ecoles maternelle et élémentaire des Cannes

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 15 965.00 € soit une augmentation de 26.86 %

Lot 6 : Ecoles maternelle et élémentaire de Salines 6

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 9 144.00 € soit une augmentation de 34.59 %

Lot 7 : Ecoles maternelle et élémentaire de Sampiero

ATOUT SERVICES Montant HT de l'avenant : 9 347.00 € soit une augmentation de 25.64 %

Lot 8 : Ecoles maternelle et élémentaire de Loretto

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 14 517.00 € soit une augmentation de 33.17 %

Lot 9 : Ecoles maternelle et élémentaire de Mezzavia

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 15 712.00 € soit une augmentation de 38.57 %

Lot 10 : Ecoles maternelles Parc Berthault et de Jean Moulin

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 12 780.00 € soit une augmentation de 33.11 %

Lot 11 : Ecoles maternelle de Soeur Alponse et élémentaire de Forcioli Conti

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 8 608.00 € soit une augmentation de 28.59 %

Lot 12 : Groupe scolaire de Candia

SUD NETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 10 250.00 € soit une augmentation de 27.90 %

Les autres clauses des marchés demeurent inchangées.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 11 juillet 2014 a décidé de conclure les avenants n°1 avec les entreprises ATOUT SERVICES, NETTOYAGE INSULAIRE, EURONETTOYAGE et SUD NETTOYAGE.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer et exécuter les avenants n°1 aux marchés 2011/81, 2011/82, 2011/83, 2011/84, 2011/85, 2011/86, 2011/87, 2011/88, 2011/89, 2011/90, 2011/91, 2011/92 relatifs aux prestations de nettoyage à destination des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio lots 1 à 12 avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Ecoles maternelle et élémentaire Jardins de l'Empereur

ATOUT SERVICES Montant HT de l'avenant : 8 387.00 € soit une augmentation de 25.64 %

Lot 2 : Ecoles maternelle St Jean et élémentaire St Jean 1 et St Jean Castelvechio

ATOUT SERVICES Montant HT de l'avenant : 18 722.00 € soit une augmentation de 25.64 %

Lot 3 : Ecoles maternelle et élémentaire Résidence des Iles

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 10 002.00 € soit une augmentation de 30.12 %

Lot 4 : Ecoles maternelle et élémentaire de Pietralba

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 17 112.00 € soit une augmentation de 42.18 %

Lot 5 : Ecoles maternelle et élémentaire des Cannes

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 15 965.00 € soit une augmentation de 26.86 %

Lot 6 : Ecoles maternelle et élémentaire de Salines 6

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 9 144.00 € soit une augmentation de 34.59 %

Lot 7 : Ecoles maternelle et élémentaire de Sampiero

ATOUT SERVICES Montant HT de l'avenant : 9 347.00 € soit une augmentation de 25.64 %

Lot 8 : Ecoles maternelle et élémentaire de Loretto

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 14 517.00 € soit une augmentation de 33.17 %

Lot 9 : Ecoles maternelle et élémentaire de Mezzavia

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 15 712.00 € soit une augmentation de 38.57 %

Lot 10 : Ecoles maternelles Parc Berthault et de Jean Moulin

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 12 780.00 € soit une augmentation de 33.11 %

Lot 11 : Ecoles maternelle de Soeur Alponse et élémentaire de Forcioli Conti

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 8 608.00 € soit une augmentation de 28.59 %

Lot 12 : Groupe scolaire de Candia

SUD NETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 10 250.00 € soit une augmentation de 27.90 %

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, Adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 notamment l'article 20

Vu le Code du travail

Considérant le choix opéré par la Commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 11 juillet 2014, est chargée de conclure les avenants n°1 aux marchés 2011/81, 2011/82, 2011/83, 2011/84, 2011/85, 2011/86, 2011/87, 2011/88, 2011/89, 2011/90, 2011/91, 2011/92 avec les entreprises ATOUT SERVICES, NETTOYAGE INSULAIRE, EURONETTOYAGE et SUD NETTOYAGE

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 24 juillet 2014

AUTORISE EXPRESSEMENT LE MAIRE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

A signer et exécuter les avenants n°1 aux marchés 2011/81, 2011/82, 2011/83, 2011/84, 2011/85, 2011/86, 2011/87, 2011/88, 2011/89, 2011/90, 2011/91, 2011/92 relatifs aux prestations de nettoyage à destination des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio lots 1 à 12 avec les entreprises suivantes :

Lot 1 : Ecoles maternelle et élémentaire Jardins de l'Empereur

ATOUT SERVICES Montant HT de l'avenant : 8 387.00 € soit une augmentation de 25.64 %

Lot 2 : Ecoles maternelle St Jean et élémentaire St Jean 1 et St Jean Castelvechio

ATOUT SERVICES Montant HT de l'avenant : 18 722.00 € soit une augmentation de 25.64 %

Lot 3 : Ecoles maternelle et élémentaire Résidence des Iles

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 10 002.00 € soit une augmentation de 30.12 %

Lot 4 : Ecoles maternelle et élémentaire de Pietralba

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 17 112.00 € soit une augmentation de 42.18 %

Lot 5 : Ecoles maternelle et élémentaire des Cannes

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 15 965.00 € soit une augmentation de 26.86 %

Lot 6 : Ecoles maternelle et élémentaire de Salines 6

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 9 144.00 € soit une augmentation de 34.59 %

Lot 7 : Ecoles maternelle et élémentaire de Sampiero

ATOUT SERVICES Montant HT de l'avenant : 9 347.00 € soit une augmentation de 25.64 %

Lot 8 : Ecoles maternelle et élémentaire de Loretto

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 14 517.00 € soit une augmentation de 33.17 %

Lot 9 : Ecoles maternelle et élémentaire de Mezzavia

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 15 712.00 € soit une augmentation de 38.57 %

Lot 10 : Ecoles maternelles Parc Berthault et de Jean Moulin

EURONETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 12 780.00 € soit une augmentation de 33.11 %

Lot 11 : Ecoles maternelle de Soeur Alponse et élémentaire de Forcioli Conti

NETTOYAGE INSULAIRE Montant HT de l'avenant : 8 608.00 € soit une augmentation de

28.59 %

Lot 12 : Groupe scolaire de Candia

SUD NETTOYAGE Montant HT de l'avenant : 10 250.00 € soit une augmentation de 27.90 %

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140728-2014_205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2014

Publication : 04/08/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

